

ministre du Travail—dans toute la mesure de notre juridiction fédérale.

**L'hon. M. Mackasey:** Monsieur le président, j'ai l'intention d'être très bref. Nous en sommes encore au crédit n° 1 et c'est le deuxième jour que nous étudions les prévisions budgétaires du ministère du Travail. Je dirai en passant que je m'en réjouis, car voilà des années que les prévisions du ministère du Travail n'ont pas été discutées par tant d'orateurs de toutes les parties de la Chambre, orateurs qui s'attachent aux problèmes du travail avec beaucoup de sympathie. Je pense avoir noté, dans presque tous les discours prononcés lors de l'examen des crédits du ministère du Travail, la conscience du fait que la survie économique du Canada dépend d'une coopération plus étroite entre le salariat, le patronat et le gouvernement.

• (9.30 p.m.)

J'ai remarqué avec plaisir, monsieur le président, que moi-même, en ma qualité de ministre du Travail, le député du parti néo-démocrate ainsi que le porte-parole de l'opposition officielle, le député de Central Nova, avons tous adopté, louangé et appuyé la doctrine de Freedman. A mon sens, c'est là une innovation à la Chambre des communes, et elle est indispensable au maintien de la collaboration sans réserve des trois secteurs importants. Ce genre de loi bien conçue est nécessaire pour corriger les quelques entreprises qui ne remplissent pas leurs obligations morales.

L'honorable représentante de Vancouver Kingsway, dans le style éloquent qu'on lui connaît, a souligné le besoin immédiat d'une loi importante plus favorable à la main-d'œuvre féminine de notre pays. Ses arguments sont valables. L'idée d'un congé de maternité n'est pas neuve. Elle est raisonnable et elle devrait au moins être insérée dans la loi sur l'assurance-chômage, lorsque tout le problème de l'assurance-chômage sera remis en question au début de la nouvelle année. L'honorable représentante le sait, pour diriger cet important service du ministère, nous avons eu la chance de nous assurer le concours de M<sup>me</sup> Gelber. Déjà celle-ci est à la tête d'un comité interministériel sérieux, composé de représentants du salariat, des services de la main-d'œuvre et des autres ministères intéressés. Ce comité prépare déjà une mesure législative en anticipant sur certaines des recommandations du groupe de travail et revoit le rapport auquel elle a fait allusion, rapport dont la lecture devrait s'imposer.

[M. Gray.]

L'honorable représentante a également mentionné le problème des déshérités de la vie en Californie, que nous rappelle la présence du raisin de Californie sur le marché canadien. J'ai remarqué qu'un de nos plus grands supermarchés annonçait aujourd'hui qu'il ne vendrait plus désormais ce produit. Nous avons de la chance d'avoir un excellent produit de la péninsule du Niagara qui, toutes choses étant égales, devrait d'ailleurs recevoir la préférence ici.

**M. Lewis:** Vous faites sans doute allusion au secrétaire parlementaire.

**L'hon. M. Mackasey:** Je dirai aux plus anciens parmi nous, en particulier à ceux qui ont des contacts importants dans le monde du travail, qu'au lieu de communiquer avec mon homologue aux États-Unis pour connaître la vérité sur la situation dans les vignobles de Californie, je n'ai qu'à m'adresser à M. Pat Conroy, notre attaché du travail à Washington, qui est à Ottawa pour environ une semaine. Blague à part, je serais très heureux que le député de Vancouver-Kingsway et d'autres amis de M. Conroy s'entretiennent avec lui pendant une demi-heure et discutent du problème. Comme la plupart des gens le savent, dans ces matières, M. Conroy est une véritable encyclopédie ambulante.

L'intervention du député de Moose Jaw a été excellente. Je ne saurais commenter ouvertement toutes ses observations, mais il ne s'est certainement pas trompé en disant qu'à première vue beaucoup des recommandations du Bureau international du travail n'ont pas été mises en œuvre dans notre pays. Cependant il saisit, je pense, comme la plupart des députés, que beaucoup des recommandations du BIT—recommandations que nous aimerions voir intégrées dans notre législation—n'ont pas été mises en œuvre pour la bonne raison que ce serait violer la constitution de notre pays. Jusqu'aujourd'hui, nous avons réussi à ratifier au moins 24 des conventions du BIT. Nous demeurons continuellement en communication avec les sous-ministres des différentes provinces. Ils assistent aux diverses séances de comité du BIT, ainsi qu'au congrès annuel, qui a lieu à Genève en juin.

A mon avis, il est à peu près temps que certaines provinces adoptent au moins trois ou quatre recommandations du BIT, surtout en ce qui concerne la discrimination dans la politique d'emploi et le travail des femmes sous terre dans les mines. Dans bien des pays, il n'y a pas de loi précisant que les femmes